



PROTOCOLE SANITAIRE

Afin d'assurer une sécurité maximale à tous les participants, le Comité d'Organisation a pris les mesures sanitaires indispensables à la tenue en présentiel des Cours du GOLF 2020, et ce **conformément à la réglementation gouvernementale en vigueur** exposées dans les décrets suivants :

[Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020](#)

[Décret n°2020-911 du 27 juillet 2020](#)

[Décret n° 2020-1096 du 28 août 2020](#)



Port du masque obligatoire

- Il est demandé à chaque participant de porter un masque lors de sa venue sur site
- Distribution de masques à l'accueil pour changer au cours de la journée



Prise de température à l'entrée



Respect de la distanciation physique

- Maintien de la distance physique d'au moins 1 mètre entre chaque personne
- Espacement d'au moins 1 siège entre chaque participant dans l'amphithéâtre
- Capacité d'accueil du Palais du Pharo largement supérieure au nombre de personnes attendues



- Mise en place d'un sens de circulation
- Elargissement des couloirs de circulation sur l'espace exposition



Mesures d'hygiène

- Mise à disposition de gel hydroalcoolique
- Suppression du programme papier
- Désinfection des badges et distribution par des hôtes/hôtesse munis de gants
- Renforcement du ménage et désinfection des espaces



Aménagement de la restauration

Nous comptons sur l'implication de tous pour respecter les gestes barrières.

Protocole Sanitaire

Le Palais du Pharo est ravi de vous retrouver. Pour vous accueillir dans les meilleures conditions et faire face au contexte spécifique découlant de la crise du COVID-19, nous avons mis en place des mesures sanitaires.

Notre objectif est de vous permettre de réaliser vos événements en toute sécurité et de préserver votre santé.

Ce document est susceptible d'évoluer selon les directives gouvernementales.

MESURES GÉNÉRALES

- A votre arrivée, l'équipe du Palais du Pharo, l'ensemble du personnel de sécurité et de nettoyage porteront un masque.
- Avant d'entrer dans le lieu, obligation de se laver les mains avec du gel hydro alcoolique mis à disposition au niveau des accès Hall Est ou Ouest et du Hall d'Accueil du Palais Historique.
- Un rappel des gestes barrières sera fait à travers de la signalétique au sein du Palais
- Un espace d'isolement sera dédié en cas de suspicion de symptômes
- Les mesures sanitaires en vigueur seront imposées à l'ensemble des prestataires (gérées ou non par le Palais)
- Un référent risque sanitaire sera désigné propre au site et un référent devra être désigné propre à l'organisateur

GESTES BARRIÈRES ET MASQUE

- Port du masque obligatoire dans l'ensemble des espaces intérieurs et extérieurs y compris les espaces scéniques à l'exception des orateurs au pupitre et en tribune disposant d'une zone distanciation de 4m² minimum pendant leur prise de parole.
- Le Palais du Pharo ne pourra en aucun cas assurer la fourniture des masques pour les participants et prestataires des manifestations.
- Pour les plénières et ateliers :
 - Dans les zone à circulation active du Virus : utilisation d'un siège sur deux pour permettre la distanciation demandée
 - Dans les autres zones : utilisation de tous les sièges.
- Pour la restauration : respecter la distanciation de 1mètre entre les publics, avec 1personne/1m² pour la restauration assise
- Dans le cas d'un repas assis, mise en place de tables de 10 personnes maximum avec une séparation minimum d'1m entre les tables
- Favoriser les buffets multiples pour éviter toute concentration

NETTOYAGE DES ESPACES

Les agents de ménage sont équipés de leurs EPI (gants jetables, masques jetables, tenue de travail et chaussures de sécurité). Ils procèdent à la désinfection de leur matériel à l'aide de produit virucide.

Pendant la permanence ménage :

- Désinfection plusieurs fois par jour des points de contacts et des sols (poignées, interrupteurs, platine ascenseur, main courante, robinetterie, appareils sanitaires) avec un produit désinfectant (PRIMACTYL) aux normes EN-14476
- Désinfection au chlore toutes les surfaces humides (sanitaires – lavabos – éviers
- Pour les surfaces sèches, horizontales, verticales, obliques : désinfection au PRIMACTYL et aux lingettes désinfectantes jetables
- Nettoyage et désinfection du mobilier du Palais.
- Nettoyage renforcé sur les surface à risques (chasse d'eau, poignées de porte, rambardes...)
- Aération régulière des espaces. Les opérations d'entretien, maintenance et conduite des systèmes CVC sont réalisées selon les recommandations des fabricants, de l'ARS et réglés en mode 'tout air neuf'
- Mise en place d'essuie main papier dans les sanitaires

ORGANISATEURS ET PRESTATAIRES

Les prestataires devront être bien identifiés, leur nom / téléphone devront être communiqués en amont de l'événement

Mise en place autant que cela est possible de plage horaire d'arrivée et de départ des prestataires pour limiter les contacts

Les prestataires se doivent d'avoir pris connaissance de ce protocole et de le respecter, il incombe à l'organisateur de s'en assurer

Pour aller plus loin, préconisation de mesures à prendre par l'organisateur :

- Intégrer un rappel dans le guide du visiteur / congressiste et fiche d'inscription
- Compléter les points de distribution de gel aux emplacements stratégiques (zones de restauration, entrée des zones d'exposition, salles d'atelier, etc...)
- Prise de température à l'entrée
- Dématérialiser les billets dans le cadre de salon
- Proscrire les outils et accessoires commerciaux partagés
- Dématérialiser les catalogues, flyers et autres
- Plexiglass pour les banques d'accueil et / ou stands
- Pour les salons : l'exposant est pour sa part responsable du dispositif à mettre en œuvre sur son stand : Aménager le stand de manière à pouvoir mettre en œuvre les préconisations d'hygiène et de distanciation sociale (plexiglass, gel ...)
- Développement de dispositifs de captation et de diffusion d'événements online pour limiter les jauges
- Moduler les plages horaires d'ouverture en fonction de la nature l'événement